MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

Mon Activité Formation (MAF) a engagé cette année une **refonte majeure**, à la fois graphique et fonctionnelle.

Première étape : 19 janvier

La première étape de cette évolution a été déployée le **19 janvier** et concerne **la nouvelle interface de la déclaration d'activité.**
Les guides explicatifs ont été actualisés et sont disponibles sur :
https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr/

Au-delà de l'amélioration visuelle, cette mise à jour intègre également une **évolution des demandes de complément,** ainsi que la possibilité de **déposer directement votre pièce d'identité** et une **présentation succincte de votre activité** (si vous êtes « auto-entrepreneur »)

Nouveauté réglementaire : pièce d'identité obligatoire

Conformément au **décret n°2025-728 du 29 juillet 2025**, la **carte d'identité doit désormais être jointe à votre déclaration d'activité.**

Dans le cas du **statut « auto-entrepreneur »**

Vous devez déposer une **présentation succincte de votre activité** selon le modèle fixé par l'arrêté du 24 novembre 2025 : **Arrêté du 24 novembre 2025 fixant le modèle de présentation de l'activité du micro-entrepreneur prévu au II de l'article R. 6351-5 du code du travail - Légifrance**

Une nouvelle procédure en cas de demande de complément

Si votre SRC place votre dossier en « **demande de complément** », parce qu'une pièce manque pour finaliser l'instruction, vous recevrez automatiquement un **email vous invitant à accéder à votre déclaration d'activité**.
Vous pourrez alors :

- modifier les blocs non validés par le SRC,
- déposer les pièces manquantes,
- ajouter votre pièce d'identité si celle-ci n'a pas encore été fournie (pour toute demande effectuée avant la mise en production du 19/01)

Important : une fois vos modifications réalisées, vous devez **valider votre déclaration d'activité** afin de la renvoyer au SRC.

Tant que cette validation n'est pas effectuée, le **SRC ne pourra pas reprendre le traitement** de votre demande.

Une vidéo explicative vous accompagne pour réaliser cette étape.

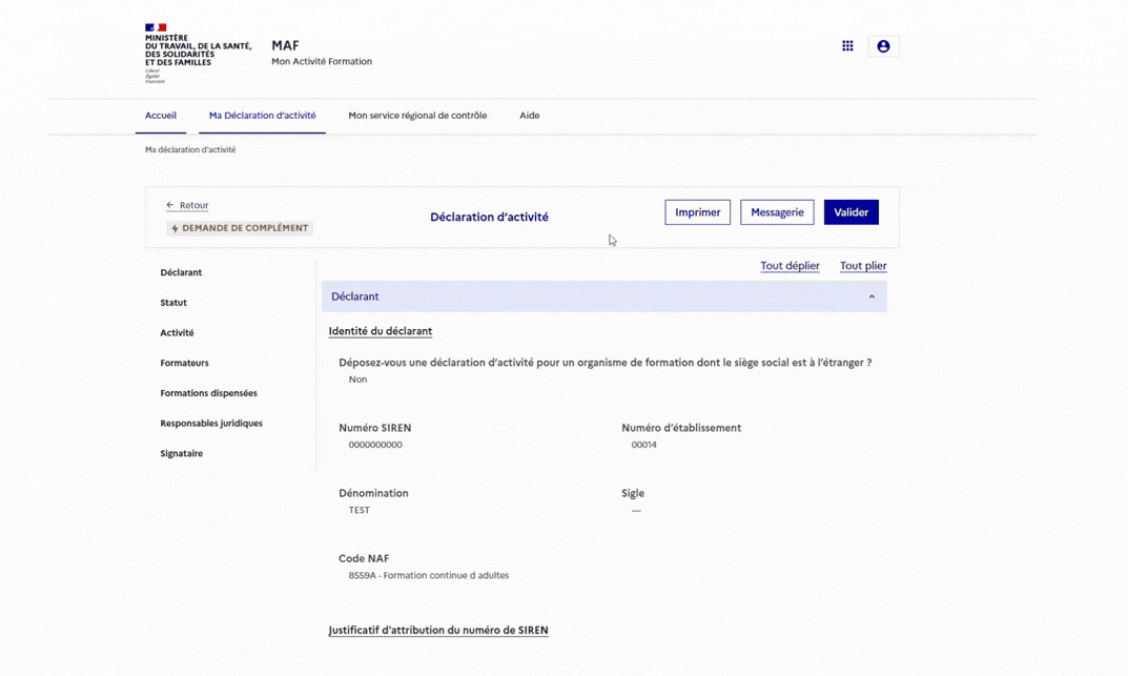

À venir : refonte graphique du BPF

La prochaine évolution concernera la **refonte graphique du BPF**.
Une communication spécifique vous sera envoyée avant sa mise en production, afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches

---

Besoin d'aide ?

Pour toute aide nécessaire dans la bonne complétion de vos démarches sur MAF, nous vous remercions de **contacter l'assistance via le portail dédié** :
https://assistance.emploi.gouv.fr/

L'équipe de "Mon Activité Formation"
Ministère du Travail et des Solidarités

Ceci est un e-mail automatique, merci de ne pas y répondre

La Délégation à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) traite vos données à caractère personnel dans le cadre du traitement « Services dématérialisés de l'apprentissage des employeurs publics ». Ce traitement s'inscrit dans le cadre d'une obligation légale conformément à l'article 6.1.c. du RGPD. Vous pouvez accéder aux données à caractère personnel vous concernant. Vous disposez également d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel.

Pour en savoir plus, vous trouverez ci-après les mentions d'information : Services dématérialisés de l'apprentissage des employeurs publics | Traitement des données personnelles | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail et des Solidarités

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, suivez ce lien